

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2009  
(convocation du 26 octobre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Six Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel,  
M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck,  
M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie,  
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis,  
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,  
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,  
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCKH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,  
M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,  
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,  
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert,  
M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à cpter de 11 h 40  
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 20  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel à cpter de 12 h 10  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent  
Mme BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 50  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. DAVID Yohan à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 12 h 00

M. DELAUX Stéphan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique à cpter à 12 h 15  
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 00  
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 12 h 15

**EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Partenariat entre la Communauté urbaine et les PLIE de l'agglomération -  
Conventions pluriannuelles 2009-2011- Décisions - Autorisations**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les Plans Locaux pour l'Insertion et pour l'Emploi sont plus de 200 en France, dont quinze en Région Aquitaine. La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a confirmé et renforcé la légitimité de ces démarches collectives. L'élaboration et le fonctionnement d'un PLIE sont financés principalement par les collectivités locales et le FSE (Programme Opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013), auxquels s'associent d'autres partenaires.

Les PLIE ont tous pour objectif de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui connaissent des difficultés. Ils mobilisent pour cela un ensemble d'acteurs : institutions, organismes de formation, organismes d'aide à la création d'entreprise, structures d'insertion par l'activité économique, associations, entreprises... Par l'aide à la définition d'un projet professionnel et à la mise en place de parcours d'insertion individualisés, les PLIE permettent de construire le retour progressif à l'emploi et à l'autonomie.

Depuis février 2006, la Communauté urbaine de Bordeaux a développé un partenariat technique avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales dans ses marchés publics.

En effet, partout en France, les PLIE ont acquis une expertise pour gérer ce type de clauses. Ils sont aujourd'hui les partenaires reconnus par de nombreux donneurs d'ordre (bailleurs sociaux, villes et autres collectivités). Les PLIE viennent en appui des maîtres d'ouvrages pour accompagner les entreprises dans l'exécution des ces clauses, pour mettre en place l'ingénierie sociale nécessaire (positionnement de candidats, suivi, lien avec les structures de l'insertion par l'activité économique, conseil aux entreprises...), et pour contribuer à évaluer le dispositif en produisant un reporting des actions d'insertion.

Dans la continuité et dans la logique du partenariat entre la Communauté urbaine et l'Union Régionale des PLIE d'Aquitaine visant à promouvoir et à développer les

clauses sociales sur notre territoire, il est proposé d'étudier les propositions de partenariats techniques transmises par les 6 PLIE de l'agglomération. Ces partenariats sont axés sur l'ensemble des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion de publics en difficulté menées dans le cadre des chantiers avec clauses sociales de la Communauté urbaine de Bordeaux.

## 1- Présentation des PLIE de la CUB

Les 6 PLIE de l'agglomération couvrent 92% du territoire de la Communauté urbaine (en nombre d'habitants). Ils accueillent et accompagnent 3 700 personnes chaque année. Ils concourent à la reprise d'emploi de leurs bénéficiaires à hauteur de 50% de sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, formations qualifiantes ou certifiantes) et de 42% de sorties dans l'emploi durable (moyenne annuelle en 2008).

Le **PLIE de Bordeaux** est le plus important d'Aquitaine en terme de capacité d'accompagnement, de l'ordre de plus de 1 000 personnes chaque année, et présente une capacité d'ingénierie de projets en constante augmentation (48 projets menés à bien en 2008). Des partenariats forts, avec des établissements médico-sociaux comme le CHU et l'Institut Bergonié ou avec des clubs d'entreprises du territoire, sont développés afin de permettre aux personnes accompagnées de retourner à l'emploi. Les objectifs du PLIE sont triples : accompagner et mobiliser le public ; animer le territoire ; répondre aux besoins des entreprises. Pour l'année 2008, les personnes accompagnées par le PLIE de Bordeaux ont réalisé plus de 3000 actions dont 1480 contrats de travail.

Le **PLIE. Portes du Sud** a débuté son activité en juin 2007. Il intervient sur les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon. Le PLIE compte 60,25% de demandeurs d'emploi de longue durée et 62,55% de minima sociaux dont 42% de bénéficiaires du RMI.

Il s'est engagé dès le deuxième semestre 2008 dans une démarche de promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics. Il a débuté par le suivi des clauses sociales des marchés de la CUB, puis par la mise en place de la clause pour des marchés de Domofrance et Aquitanis, société avec laquelle il a passé convention. Par sa capacité à accompagner les publics, à les professionnaliser et à assurer leur suivi en entreprise, le PLIE commence à être identifié comme un partenaire essentiel pour la mise en œuvre de la clause.

Le **PLIE des Graves**, porté par l'association ADELE, couvre un territoire comprenant 14 communes et 60 000 habitants. La structure accompagne vers l'emploi durable en moyenne 580 participants par an, habitants de Bègles ou de la Communauté de Communes de Montesquieu notamment les demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires définis par le contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Bègles. Le PLIE des Graves a pour objectif de tendre vers 50% de sorties positives dont 42 % en emploi durable et 8% en formation qualifiante. Il propose à ses participants, un accompagnement renforcé vers l'emploi réalisé par cinq référents détachés par le CCAS, le centre social et culturel, Pôle emploi, la Communauté de Communes de Montesquieu et la Mission locale des Graves. Le PLIE développe de nombreuses actions de partenariat avec le tissu économique local, grâce à l'intervention de deux chargées de relation entreprises et de deux chargées de

mission clause d'insertion. Il soutient des actions d'insertion par l'activité économique notamment deux chantiers d'insertion, et également des actions de formation et de développement de la mobilité pour ses participants.

Le **PLIE des Hauts-de-Garonne** a été créé en mars 2003, porté par l'engagement des élus des communes signataires d'un Protocole d'accord : Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Cenon, Floirac, Lormont, Sainte-Eulalie, auxquelles se sont associés l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde. Cette création s'inscrivait dans la volonté d'agir pour l'emploi en permettant aux personnes rencontrant le plus de difficultés de s'insérer durablement dans l'emploi. Outil de construction d'une politique territoriale en matière d'insertion et d'emploi, le PLIE des Hauts de Garonne a pour adhérents les six communes signataires, qui ont en commun des problèmes sociaux et économiques liés, pour une part importante, à la présence d'habitats sociaux sur une partie de leur territoire. Le PLIE s'engage à insérer dans l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) ou faire accéder à une formation qualifiante, 1490 personnes en grande difficulté aujourd'hui exclues du marché du travail, sur la période 2007-2012.

Le **PLIE des Sources** existe depuis fin 2004. Il est la traduction de volontés locales fortes de favoriser, par le partenariat, les politiques d'insertion et d'emploi au bénéfice des publics les plus en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. En 2008, 405 demandeurs d'emploi du territoire ont été accompagnés, dont 2/3 de pessacais. Le PLIE des Sources a développé une activité autour de : l'accompagnement renforcé des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, jusqu'à l'emploi durable ; une ingénierie technique et financière dans la mise en œuvre d'actions structurantes. A cette fin, le PLIE des Sources, depuis 2007, est chargé du suivi sur son territoire d'intervention, des clauses sociales dans les marchés publics : une montée en charge entre 2007 (312 heures d'insertion) et 2009 (20 143 heures d'insertion prévues) est conséquente. Cette progression est due à la volonté des collectivités du territoire : communes de Pessac, Cestas et Canéjan, CUB, Conseil général et Conseil Régional, et au travail de développement et communication vers les autres donneurs tels que Domofrance, Aquitanis, l'Université de Bordeaux I,...

Le **PLIE Espace Technowest** a acquis depuis 2001 des savoir-faire dans l'accompagnement des publics en difficulté pour les mener à l'emploi durable et dispose d'un réseau de partenaires économiques privés et des structures d'insertion par l'activité économique. Depuis 2008, le PLIE s'est engagé auprès de bailleurs sociaux et de collectivités pour la mise en œuvre des clauses sociales et participe à ce titre aux comités de suivi de le CUB. Son territoire couvre les villes de Mérignac, St Médard en Jalles, Le Hailan, Le Taillan Médoc, Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, St Jean d'Illac. Le PLIE a l'expérience de gérer des clauses sociales sur les chantiers depuis 2003. Il travaille à l'aide de cellules partenariales de repérage du public pour permettre une meilleure fluidité des candidatures au fur et à mesure de l'enregistrement des demandes des entreprises en fonction des démarriages des chantiers. Cette gestion prévisionnelle de candidats permettant par ailleurs de gérer les « défaillances » des personnels retenus.

## 2- Partenariats pour l'année 2009

Les partenariats entre la Communauté urbaine et chaque PLIE seront encadrés par les conventions pluriannuelles 2009-2011 ci-jointes, définissant les engagements réciproques (articles 1 et 2) et l'évaluation des actions menées (article 3).

L'aide de la CUB s'inscrit dans le cadre réglementaire européen relatif aux services d'intérêt économique général, en reconnaissant aux PLIE une mission d'intérêt général et des obligations de service public (accès universel, continuité, qualité, accessibilité tarifaire, protection des utilisateurs).

Conformément à ce cadre juridique, les subventions de la Communauté urbaine octroyées aux PLIE de l'agglomération constitueront une aide en matière de gestion et d'organisation des parcours individualisés des bénéficiaires, d'accompagnement des employeurs locaux, de mobilisation des structures de l'insertion par l'activité économique (cf activités définies dans l'article 2 des conventions).

Le soutien financier de la Communauté urbaine se déclinera de la manière suivante, entre les 6 PLIE.

### - PLIE de Bordeaux :

Le PLIE de Bordeaux sollicite la CUB à hauteur de 17 000 €, sur un budget prévisionnel estimé à 1 030 401 € T.T.C en 2009 et détaillé comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats	2550	<b>Subventions d'exploitation :</b>	<b>1 030 401</b>
Services extérieurs	559 844	Région	32 296
Autres services extérieurs	36 306	Département	102 675
Impôts et taxes	400	CUB	17 000
Charges de personnel	421 480	Commune	98 185
Charges exceptionnelles	7 500	Fonds Européens	717 493
Dotation aux amortissements provisions et engagements	2 321	CNASEA (emplois aidés)	12 752
		Autres (précisez) : Fonds privés	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 030 401</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 030 401</b>

**- PLIE des Graves :**

Le PLIE des Graves sollicite un soutien de la CUB de 9 000 € pour l'année 2009, sur un budget prévisionnel de 1 300 300,10 € T.T.C détaillé comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats	18 995,00	<b>Subventions d'exploitation :</b>	<b>1 300 300,40</b>
Services extérieurs	56 152,01	Région	25 500,00
Autres services extérieurs	221 306,01	Département	50 375,00
Charges de personnel	994 170,08	CUB	9 000,00
Charges exceptionnelles	231,00	CUCS	11 093,00
Dotation aux amortissements provisions et engagements	9 446,00	Commune	404 026,41
		Fonds Européens	496 343,21
		CNASEA (emplois aidés)	245 198,07
		CCAS de Bègles	43 300,00
		Prestations	2 870,94
		LOGEVIE	1 500,00
		SAEMCIB	11 093,45
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 300,10</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 300 300,10</b>
Emploi des contributions volontaires en nature	62 602,00	Contributions volontaires en nature	62 602,00

**- PLIE des Hauts-de-Garonne :**

Le PLIE des Hauts-de-Garonne sollicite une aide financière de la CUB d'un montant de 10 000 € sur un budget prévisionnel estimé à 336 840,36 € T.T.C détaillé comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats	99 689,13	<b>Subventions d'exploitation :</b>	<b>249 124,36</b>
Services extérieurs	21 283,90		17 710,06
Autres services extérieurs	27 005,04		24 741,00
Charges de personnel	186 362,29		87 484,00
Dotation aux amortissements provisions et engagements	2 500,00		10 000,00
			2 657,20
			15 983,75
			79 129,37
			11 418,98
			85 216,00
			2 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>336 840,36</b>	<b>TOTAL</b>	<b>336 840,36</b>

**- PLIE des Portes du Sud :**

Le budget prévisionnel 2009 du PLIE est estimé à 320 505,87 € T.T.C. Le montant de la subvention demandée à la CUB est de 6 000 €.

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats	1 929,00		

Services extérieurs	197 228,87	<b>Subventions d'exploitation :</b>  Région  CUB  Communes  Fonds Européens  Produits financiers	320 505,87
Autres services extérieurs	89 801,00		17 225,00
Charges de personnel	31 050,00		6 000,00
Dotation aux amortissements provisions et engagements	497,00		94 823,00
			201 957,87
<b>TOTAL</b>	<b>320 505,87</b>	<b>TOTAL</b>	<b>320 505,87</b>
Emploi des contributions volontaires en nature	25 260,00	Contributions volontaires en nature	25 260,00

**- PLIE des Sources :**

Le PLIE des Sources sollicite la CUB pour un montant d'aide de 8 000 €, sur un budget prévisionnel estimé à 525 740 € T.T.C détaillé comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats	2400,00	<b>Subventions d'exploitation :</b>  Région  Département  CUB  CUCS  Communes	
Services extérieurs	11 361,00		40 314,00
Autres services extérieurs	25 000,00		34 965,00
Charges de personnel	128 402,00		8 000,00
Autres charges de gestion courante	358 577,00		10 741,00
			121 947,00

		Fonds Européens	257 219,00
		CNASEA (emplois aidés)	52 554,00
<b>TOTAL</b>	<b>525 740,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>525 740,00</b>

**- PLIE Espace Technowest :**

Le budget prévisionnel du PLIE Espace Technowest est estimé à 395 190 € T.T.C pour l'année 2009 ; le montant de la subvention demandée à la Communauté urbaine est de 8 000 € :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats	5 700,00	<b>Subventions d'exploitation :</b>	
Services extérieurs	60 214,00	Région	47 212,00
Autres services extérieurs	83 434,50	Département	66 045,00
Impôts et taxes	15 850,00	CUB	8 000,00
Charges de personnel	223 891,33	Communes	211 011,00
Dotation aux amortissements	6 100,00	Fonds Européens	62 922,00
<b>TOTAL</b>	<b>395 190,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>395 190,00</b>

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **Décider** l'attribution d'une subvention de 17 000 € au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux, établissement public administratif portant l'association du PLIE de Bordeaux, sur la base d'un budget prévisionnel de 1 030 402,00 € TTC.

- **Décider** l'attribution d'une subvention de 9 000 € au bénéfice de l'Association pour le Développement Local et d'Emploi, portant le PLIE des Graves, sur la base d'un budget prévisionnel de 1 300 300,40 € TTC.
- **Décider** l'attribution d'une subvention de 10 000 € au bénéfice de l'association PLIE des Hauts-de-Garonne, sur la base d'un budget prévisionnel de 336 840,36 € TTC.
- **Décider** l'attribution d'une subvention de 6 000 € au bénéfice de l'association PLIE Portes du Sud, sur la base d'un budget prévisionnel de 320 505,87 € TTC.
- **Décider** l'attribution d'une subvention de 8 000 € au bénéfice de l'association du PLIE des Sources, sur la base d'un budget prévisionnel de 525 740,00 € TTC.
- **Décider** l'attribution d'une subvention de 8 000 € au bénéfice de l'association PLIE Espace Technowest, sur la base d'un budget prévisionnel de 395 190,00 € TTC.

- **Autoriser** Monsieur le Président à signer les 6 conventions ci-annexées prévoyant les conditions de versement des subventions communautaires pour les années 2009, 2010 et 2011.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget principal de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 6 novembre 2009,

Pour expédition conforme,  
pour le Président  
par délégation,  
le Vice -Président,



M. FRANCK MAURRAS